

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°11

Rungis – 18 juin 2014

SAISON 2013/2014

Présents :

Y. BOUGET, C. ALBE, C. CHEBASSIER, V. DELOUTRE, A. DE FABRY, JP.DUBIER, F. FOCARD, N. HENAUT, E. MORCANT-RIQUIER, A. PEYTAVIN, E. TANGUY,

Assiste : A. GEMISE FAREAU

Invités : B. CERVETTI, D CHENOUN, A. DAGORNE

Absents excusés : JP. ALORO, C. BOULONGNE, A. COURTADE.

Ouverture de la séance à 14H10

1 – INTRODUCTION DU PRESIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres. Il exprime sa satisfaction sur les résultats des Equipes de France Jeunes, également sur ceux des féminines qui ont réussi avec des joueuses non titulaires dans leurs clubs. Quant à l'Equipe de France masculine elle est en tête de sa poule de Ligue Mondiale avec 5 points d'avance et 6 victoires sur 7 et semble bien partie pour le Final Four en Australie.

Il évoque les inquiétudes que soulève la situation financière de Canteleu Maromme, en tête de la pro B et qui n'a pas joué dans les poules finales pour raisons économiques. Ce club représente 200 jeunes. La FFVB fera tout ce qui est possible pour ne pas les perdre sans déroger à l'équité.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA N°10 du 7 mai 2014

A. PEYTAVIN relève la formulation du point 2 et note que « accord » devrait remplacer « désaccord ».

Sur le point 4.2, le Président rappelle que la LNV avait voté unanimement que chaque club pro donne un match par saison à l'IFVB et au CNVB. Le Ministère avait trouvé cela pertinent et l'avait introduit dans ses préconisations et devait également mettre dans le PES l'obligation de pratiquer des matches tel qu'on l'avait défini.

Au dernier §, une précision « ...unanimité des voix *contre* » (la pertinence de jouer en N2 pour l'IFVB et le CNVB).

Sur le point 8.3 et le dossier d'Orange, A. PEYTAVIN rappelle sa demande de documents sans lesquels il lui est difficile de se prononcer.

A. DE FABRY indique qu'une procédure est en cours à la LNV, et que la décision n'étant pas encore tombée, il n'a ni document ni dossier sur le sujet.

Le Président indique n'avoir que le rapport de M. DELOUTRE sur les évènements.

14H30 Arrivée de F. FOCARD, 10 votants

A. GEMISE FAREAU s'interroge sur le renouvellement de la CACCF. Il est effectivement confirmé que certains membres ne participent pas et qu'une recomposition de la commission est nécessaire.

PV voté à l'unanimité sous réserve de corrections.

3 – APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS EXECUTIVES

- **PV votés à l'unanimité :**

- CCF du 24/04/14
- CCS n°17 du 7/05/14
- CCS n°18 DAF du 7/05/14
- CCS n°19 du 23/05/14
- CCS n°20 du 4/06/14 (le Secrétaire Général précise qu'il y sera attaché le planning général des compétitions)
- CCS n°21 du 16/06/14
- Commission Mixte CFCP n°2 du 5/05/14
- Commission Mixte CFCP n°3 du 9/04/14

- **PV de la CSOEAG du 24 mai 2014**

A. GEMISE FAREAU évoque la démission de membres de la CSOEAG.

Les membres démissionnaires en critiqueraient le fonctionnement et refusent d'être solidaires du procès-verbal émanant de leur dernière réunion qui ne serait pas l'exact reflet des débats.

Le Président confirme la réception de la démission de 3 de ses membres que le Conseil de Surveillance (effectuant ainsi une mission exécutive) a par ailleurs refusée, compte tenu de l'importance de cette commission pour la Fédération. Il réaffirme l'importance fondamentale du fonctionnement de cette commission qui est et doit rester autonome. Il indique d'ailleurs s'en tenir à des relations purement épistolaires avec le Président de la commission.

A la demande de la Présidente du CS d'intervenir afin d'obtenir que cette commission se réunisse, il précise que, statutairement, il n'en a pas les moyens et que ce serait à son sens, de l'ingérence. Il y a encore un Président à cette commission.

Le Secrétaire Général indique qu'à ce titre, le président de la CSOEAG présentera de nouveaux membres à l'approbation du CS de façon à avoir une commission qui fonctionne pour la prochaine Assemblée Générale FFVB.

14H45 arrivée E. MORCANT-RIQUIER, 11 votants

Vote sur le PV de la CSOEAG :

8 pour - 2 contre - 1 abstention

4 – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

C. CHEBASSIER

4.1 Ressources Humaines

Fin de la période d'essai pour Mme BERNIER, Chef Comptable. Elle aura désormais pour tâche supplémentaire le suivi budgétaire du fonctionnement des services, entre autres la DTN. Elle aura aussi à simplifier les comptes de comptabilité générale, ce qui devrait être terminé fin juin 2014. Elle s'occupe également du budget de la DTN.

L'arrêté des comptes se fera au 30 juin et sera effectif le 25/07/14.

Il y aura ainsi une organisation comptable stable quelles que soient les équipes dirigeantes.

Le DGA a entamé les entretiens individuels annuels d'évaluation avec le personnel.

4.2 Finances

La CCF se réunira le 25 juin.

4.2.1 Ligue Mondiale

Sur les chiffres des différentes organisations, ils seront détaillés par N. HENault sur le volet Evènementiel. Bonne fréquentation générale.

Sur une question posée sur la location de l'ARENA de Montpellier : 30K€ par jour avec une aide de 30K€ de l'agglomération montpelliéraine.

Bon enregistrement de réservations sur les Herbiers à 15 jours de la manifestation. Un peu plus d'inquiétude sur Paris à 9 jours de la manifestation.

Il est noté que le prix annoncé sur Toulouse (5€) pour les clubs présents sur les Mini-Volleyades n'avait pas été celui effectivement pratiqué (15€).

4.2.2 Tableau indicateur

C. CHEBASSIER détaille le tableau arrêté au 30/05/14.

Il relève une stagnation du nombre des licenciés.

Deux questions sur les créances de Ligues, si elles sont indiquées en net, et si les dettes des Ligues en difficulté font l'objet de provisions.

Le Trésorier déplore d'avoir à relancer certaines Ligues de nombreuses fois avant qu'elles ne règlent.

Il indique que le tableau sera réajusté au mois de juin : l'Auvergne est en délicatesse pour 60 K€, le Rhône Alpes pour 100 K€ et source de réelles inquiétudes pour l'avenir. Pas de visibilité pour Mayotte.

C. CHEBASSIER fait la remarque que ce tableau (partie jaune) permet de voir s'il y a une dérive tant du point de vue social que fiscal.

Y. BOUGET précise que la subvention ministérielle est notifiée mais non rentrée.

Il est demandé si au vu des dettes et déficit annoncés un audit de certaines Ligues ne serait pas nécessaire. Cela implique toutefois une certaine coopération des Ligues en question, ce qui n'est pas toujours le cas.

Il est également débattu des créances de certains clubs, Canteleu Maromme, Paris Volley.

5 – TECHNIQUE ET HAUT-NIVEAU

F. FOCARD

5.1 Haut-Niveau

Les Juniors Filles auront 1 poule des seconds début août en Russie avec Allemagne et Pologne qui n'est pas injouable. Seules les premières sortiront.

Il note la belle prestation des Seniors Masculins en Ligue Mondiale dont la qualification semble réalisable.

C. ALBE demande s'il y a eu une projection financière concernant les primes.

Y. BOUGET rassure et indique que les primes sont vraiment gérées, et de façon identique pour les filles et les garçons. Y compris les indemnités journalières.

F. FOCARD salue la performance exceptionnelle des féminines en Israël compte tenu du paysage dans lequel évoluent la majeure partie des joueuses.

Le Président remarque que c'est aussi le résultat d'un excellent travail de l'encadrement.

5.2 Beach Volley

Deux doublettes Juniors se sont qualifiées pour les JOJ de Nankin, tant en filles qu'en garçons.

Or on va vers un forfait chez les filles car il n'y a pas eu de coordination entre Indoor et Beach alors que le projet de bivalence des parcours est acté et qu'un protocole a été signé.

En effet les 5 filles dont la liste a été déposée pour les JOJ sont aussi bloquées sur les qualifications aux championnats d'Europe.

Le problème ne se pose pas pour les garçons, dont certains vont aller au Pôle Beach et qui vivent bien les deux projets.

Le Président du secteur technique va essayer de rencontrer le comité de pilotage (FFVB/IFVB) à Toulouse pour concilier les projets sans que l'un efface l'autre, car c'est *médailleable* !

F. FOCARD rappelle la 1^{ère} phase de la Continental Cup avec les doublettes féminines.

Concernant l'Open de La Réunion, il ne peut plus se dérouler qu'à St Denis, St Pierre ayant décliné l'accueil de l'organisation du tournoi international. S'il a lieu, l'investissement fédéral serait de 30K€.

5.3 DTN et politique

Est évoquée plus largement la situation de blocage avec l'encadrement qui demande la démission du DTN (29 cadres sur 39).

Il est souligné que la Fédération investit beaucoup dans ses filières et que tout le monde a intérêt à ce que les projets aboutissent et que la France ait des résultats.

Le Président, Y. BOUGET, rappelle que ce ne sont pas les cadres qui ont la responsabilité de la politique fédérale.

La situation sera évoquée sous peu avec Madame la Ministre.

15H48 arrivée d'A. DAGORNE

Le Vice-Président rappelle que les réunions de concertation et de recherche de consensus ont commencé en octobre 2011 pour le PES 13/16. La Fédération élabore un projet fédéral, dont le PES est une déclinaison partielle. Refuser d'appliquer ce projet (ou aller à l'encontre, tel l'engagement de l'IFVB et du CNVB en Nationale 2), n'est pas acceptable.

Il rappelle également que la table des négociations reste ouverte.

A. PEYTAVIN souhaite obtenir l'organigramme de la DTN.

6 – COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL

N. HENAUULT - E. MORCANT-RIQUIER

6.1 Communication

Recrutement d'un cadre commercial et rediffusion de l'annonce car les profils touchés sont plus sur l'évènementiel que sur le commercial.

Des supports seront envoyés aux clubs (affiches) pour les aider au recrutement. Certains supports seront mis en ligne (notamment de la FIVB) afin que les clubs qui le souhaitent puissent diffuser.

Un petit guide sera donné aux animateurs des 35 clubs Mickey. Une formation a été assurée sur ces clubs la semaine passée.

Le trophée du championnat du Monde masculin a été réservé et sera présenté lors de la conférence du 26 août à l'INSEP.

6.2 Marketing

ERREA va offrir un maillot spécial championnat du Monde. Est évoquée la possibilité d'un stock disponible à la vente sur la boutique.

30 newsletters ont été envoyées à ce jour, auxquels il faut ajouter les communiqués de presse Blanco Negro (2 à 2300 contacts) et les articles sur Twitter et autres réseaux sociaux.

E. TANGUY informe que France 2 a évoqué au Journal de 20 heures le Beach Alpes Côte d'Azur.

Le Président confirme que la communication sur le VB s'amplifie.

6.3 Evènementiel

La Ligue Mondiale a été évoquée et a rencontré son public :

- Rouen : forte affluence, 4 000 spectateurs (dont 3200 payants)
- Toulouse : 3 000 spectateurs (dont 1200 payants)
- Montpellier : 4 500 spectateurs sur 2 jours.
- Mouilleron le Captif (Vendée) : 2300 réservations à ce jour

La fréquentation est meilleure sur les villes moyennes que dans les grandes métropoles. Encore faut-il qu'elles soient équipées, 5 ou 6 villes correspondent au profil. Une Arena est en construction à Brest. Il faudrait pouvoir réserver dès maintenant.

Le Président souligne que le format de 6 matchs sur un mois reste lourd pour le pays d'accueil.

7- DEVELOPPEMENT & VIE FEDERALE

JP. DUBIER

7.1 Boutique fédérale

Sur les 6 premiers mois de fonctionnement, constat mitigé sur la boutique. Ça marche mieux sur les événements qu'en ligne et encore cela dépend de l'emplacement et de la maîtrise du format. Exemple lorsque l'ouverture des portes est trop tardive, les spectateurs sont plus préoccupés de rejoindre leur place que de passer par la boutique.

ERREA doit nous décliner une gamme pour les jeunes alors qu'il y a une forte demande et que les tailles s'arrêtent à S.

7.2 Paiement en ligne

Un memo va partir demain aux clubs expliquant la procédure. Un autre doit partir à destination des présidents de Ligue qui auront le choix entre autoriser ou non le prélèvement global par la FFVB du coût de licence, suivi d'une réversion de la cotisation régionale. La facturation sera faite tous les 15 jours.

La DHO sera provisoire jusqu'au paiement dans le mois suivant la prise de licence. Ensuite en cas de non-paiement, une alerte sera envoyée au club lui enjoignant de payer sous peine de voir la DHO annulée.

A GEMISE FAREAU demande si le paiement direct a été voté en Assemblée Générale

C. CHEBASSIER rappelle que le paiement direct à la Fédération est une préconisation de la Cour des Comptes.

7.3 Aides à projets

C. ALBE relève que la subvention AAP n'est pas clairement annoncée dans les derniers PV du CA. L'acompte versé au 31/12/13 l'avait été sur la base des augmentations de licences, qu'en est-il du second versement ?

JP. DUBIER confirme qu'il est difficile de décider des sommes sans avoir une bonne vision du budget rectifié 2014. Le prochain CA sera capable de porter une estimation mais cela pourra se décider plus aisément au CA de septembre.

A. DE FABRY rappelle que le projet initial était une subvention d'incitation au développement quantitatif, avec un versement essentiellement « club », à moins que la Ligue n'ait pris en charge une part du projet.

C. CHEBASSIER indique un premier versement à hauteur de 174 K€, le second était prévu si les objectifs d'augmentation de licenciés des clubs étaient atteints.

8 – AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE

A. DE FABRY

L'ensemble des statuts des Ligues en vigueur ont été obtenus via la CCSR et le service juridique et quelques préfectures (certaines ligues ne remplissant pas leurs obligations d'envoi de documents officiels), Ils ont ensuite été retournés avec demande des modifications nécessaires à faire voter par les diverses AG régionales avant retour à la Fédération pour approbation définitive par les futurs CA. Constat réalisé que la moitié des Ligues ne sont pas en règle dans le mode de désignation de leurs représentants à l'AG fédérale

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Un Colloque sur le Projet Féminin se déroulera à Châtenay les 21 & 22 juin prochains. D. CHENOUN demande que l'information soit transmise à la LNV.

- A. DAGORNE indique que la Halle Carpentier a été réservée le 21 mars pour la Coupe de France ; les dates du 21 et 28 juin 2015 sont disponibles dans cette salle pour la Ligue Mondiale.

- D. CHENOUN évoque les précisions sur les mutations et demande si elles constituent des modifications règlementaires

A. DE FABRY indique que c'est une précision de règles existantes ayant suscité de nombreuses demandes de clarifications et ne constituent pas une modification réglementaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H20.

Y. BOUGET
Président

A. DE FABRY
Secrétaire Général